FORMATION- ……………………...

**FICHE D’INSCRIPTION**

**Coordonnées stagiaires**

Nom : ………………………. Prénom :

Adresse : …………………………………………/…………………………………….......

Code postal : ……………………….. Ville : ……………………………………….

Tél fixe : ……………………………. Mob : ……………………………………….

Email : ………………………………

*Ces données sont soumises au respect du RGPD*.

Important : vous formez-vous dans le but de pratiquer professionnellement ? □ Oui □ Non

Profession actuelle : ………………………………………………………………………

Statut : □ particulier □ salarié □Travailleur indépendant □ Demandeur d’emploi

Désire s’inscrire à la formation : **Massage(s)…………………………..du ………….….au………..…..23 à St-Fort**

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………

Montant du stage(s) complet…**….. €** 30% d’acompte à verser à l’inscription (sauf CPF et contrat d’alternance)

Règlement : □ par chèque □ par virement

Selon votre statut, vous recevrez un contrat de formation professionnelle (particulier financement personnel), une convention de formation (pour travailleur indépendant et employeur). Pour les contrats d'alternance une prise en charge des coûts pédagogiques par l'OPCO de l'employeur est possible. Se référer au CGV.

Pour les demandeurs d’emploi financés par Pôle Emploi et les personnes utilisant leur CPF : Procédure dématérialisée et absence de règlement direct.

**Informations**

Harmonie Bien-être enseigne des techniques de relaxation non thérapeutiques ni médicales. Chaque participant est au fait de la législation concernant le massage en France. Les femmes enceintes ne peuvent suivre la formation. Harmonie Bien Être se réserve le droit de déplacer ou d’annuler une date de session, de refuser des participants ou d’exclure un participant pendant une formation sur justification.

Harmonie Bien Être ne peut être responsable d’un accident survenant lors de la formation et ne peut être responsable de la pratique ultérieure qui sera faite des techniques enseignées.

**Voire toutes les modalités sur les programmes de la formation, le livret d’accueil ou sur le lien :** [**https://harmonie-bien-etre.fr/**](https://harmonie-bien-etre.fr/)

Date …./…./….. Signature

□ Vous reconnaissez avoir lu les CGV

Annexées au bulletin d’inscription

Situé en région Pays de la Loire, dans le département de la Mayenne, Harmonie bien-être est un centre de ressourcement créé par Cécile RENAUD en 2010, c’est aussi depuis 2012 un organisme de formation qui dispense des formations en pratique de massages pour des professionnels, actifs ou des demandeurs d’emploi, afin de leur apporter des compétences complémentaires à l'exercice d’un métier (Masseurs, Professionnels du soin tels infirmiers, aides-soignants, Esthéticien -ne (s), Praticien bien-être, Coachs sportifs, Professeurs de yoga… et pour toute personne souhaitant acquérir les techniques de massage bien-être. Les formations ont lieu sur un seul site localisé à St Fort en Mayenne. Adresse : Chemin du Perray, La Grande Maison – 53200 ST FORT

En février 2021, Harmonie Bien-Etre a obtenu l’enregistrement de sa certification « Pratiquer des massages bien-être » au Répertoire Spécifique.

**Objet** Les présentes conditions générales de vente s’appliquent à l’ensemble **des prestations de formation** engagées par HARMONIE BIEN ÊTRE, pour le compte d’un client[[1]](#footnote-1). Le fait de s’inscrire ou de passer commande implique l’adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente sont portées à la connaissance du client lors de l'inscription, lors de la confirmation de la formation, lors de la signature de la convention de formation ou du contrat de formation.

**Devis** HARMONIE BIEN ETRE s’engage sur demande d’un futur stagiaire à fournir un devis et à l’adresser au moins 15 jours calendaires avant le début de la formation. Un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord » est à retourner à HARMONIE BIEN ÊTRE par le client.

**Tarifs** Tous les prix sont indiqués en euros. Les tarifs comprennent la formation, la documentation pédagogique remise pendant la formation, les fichiers électroniques mis à disposition le cas échéant, le passage des épreuves de certification.

**Non réalisation de la formation du fait de l’organisme de formation**

En cas de non réalisation totale ou partielle de la prestation de formation à la suite d’un événement fortuit ou suite à un cas de force majeur, l’organisme HARMONIE BIEN ETRE ne pourra être tenu responsable à l’égard de ses clients. Dans ce cas, HARMONIE BIEN ÊTRE propose soit un remboursement des sommes perçues au prorata des obligations non réalisées, soit un report de la formation à des dates ultérieures.

Si HARMONIE BIEN ÊTRE n’est pas en mesure de réaliser la prestation de formation pour un motif prévisible, HARMONIE BIEN ÊTRE propose un report de la formation à des dates ultérieures.

**Annulation – Report – Remplacement du fait du client**

L’annulation d’une séance de formation par le client est possible, à condition de le faire au moins 15 jours calendaires avant le jour et l’heure prévus. Toute annulation doit faire l’objet d’une notification par e-mail à l’adresse suivante : serenite53@hotmail.fr. En cas d’annulation entre 4 et 15 jours calendaires avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d’annulation, à hauteur de 50% du coût total initial de la formation. En cas d’annulation moins de 3 jours calendaires avant le début de la formation, une pénalité d’annulation correspondant à 100% du coût de la prestation de formation sera due par le client.

Report : une demande de report de participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d’adresser une demande écrite à l’organisme de formation dans un délai de 15 jours calendaires avant la date de la formation.

Remplacement : dans le cas d’une formation dispensée pour un salarié d’une entreprise, le client (l’entreprise) a la possibilité de remplacer le salarié empêché par un autre participant ayant le même profil (prérequis) et les mêmes besoins en formation.

**Facturation** Le paiement du solde est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception de facture, au comptant et déduction faite de l'acompte versé lors de l’inscription. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque à réception des factures. En cas de parcours long, un acompte à l’inscription est dû de 30% et des facturations intermédiaires sont établies selon un échéancier communiqué lors de l’inscription. Le paiement se fait à réception des factures intermédiaires. Seules les heures effectivement dispensées seront facturées sur présentation de feuilles d’émargements.

**Prise en charge** Si le client bénéficie d’un financement, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l’accord de financement lors de l’inscription. Dans le cas où le client ne présente pas l’accord de prise en charge avant le démarrage de la formation, l’intégralité des coûts de la formation lui sera facturée. Si la prise en charge est partielle, les sommes non couvertes par un financeur seront facturées au client.

**Programme des formations** S’il le juge nécessaire, l’intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu’à titre indicatif.

**Propriété intellectuelle et droit d’auteur** Les supports de formation, quelle qu’en soit la forme (papier, numérique, électronique…), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d’auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l’accord exprès d’HARMONIE BIEN ÊTRE. Le client s’engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l’organisation ou de l’animation de formations pour son propre compte.

**Informatique et libertés** Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société sont utiles pour le traitement de l’inscription ainsi que pour la constitution d’un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d’un droit d’accès, de rectification et d’opposition des données personnelles le concernant.

**Loi applicable et attribution de compétence** Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre HARMONIE BIEN ETRE et le client, la recherche d’une solution à l’amiable sera privilégiée. À défaut, l’affaire sera portée devant le tribunal de Laval.

Privilégiée. À défaut, l’affaire sera portée devant le tribunal de Laval.

1. Personne ayant recours au CPF voir CGU citées plus haut [↑](#footnote-ref-1)